

**PROVINCE DE QUÉBEC**37<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 22 MARS 2005

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 22 mars 2005*

Aujourd'hui, à onze heures vingt minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants:

- n<sup>o</sup> 71 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives en matière forestière
  
- n<sup>o</sup> 91 Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.